

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 19 septembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 13 septembre 2022
Date de publication : 26 septembre 2022

Conseiller présents :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET, Mme Nadine HERRMANN

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Paul ROCHE à Mme Sylvette MARCHAND
Mme Christine MUGNIER à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Nicolas GOMET (DCM 22.19.09.79)

Conseillers absents non représentés :

M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 22.19.09.97)

Référence

22.19.09.96

CommissionAménagement et Urbanisme
et Transition Écologique**Objet**Concours des maisons et
balcons fleuris – Attribution
des prix**Secrétaire de séance**

Daniel GERMOND

RapporteurCatherine NONNOTTE-
BOUTON

Dans le cadre du concours des maisons et balcons fleuris 2022, le jury communal a visité le 13 juillet 2022, sans prévenir préalablement les 41 personnes inscrites, les habitations et établissements participant dans les diverses catégories prévues par le règlement. Cette année, la catégorie 5 concourt, elle représente les bars, hôtels et restaurants.

Le jury communal a arrêté son classement par catégorie et propose d'attribuer aux lauréats des 4 premières catégories les bons d'achat K'Dole comme suit :

	Classement	Montant du prix
1 ^{ère} Catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue	1 ^{er}	150 €
	2 ^{ème}	125 €
	3 ^{ème}	125 €
	4 ^{ème}	100 €
	5 ^{ème} ex-aequo	100 €
	5 ^{ème} ex-aequo	100 €
2 ^{ème} Catégorie : Décor floral sur la voie publique	1 ^{er}	100 €
	2 ^{ème}	25 €

	Classement	Montant du prix
3 ^{ème} Catégorie : Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue	1 ^{er}	125 €
	2 ^{ème}	100 €
	3 ^{ème}	75 €
	4 ^{ème}	75 €
	5 ^{ème} ex-aequo	50 €
	5 ^{ème} ex-aequo	50 €
4 ^{ème} Catégorie : Fenêtres ou murs	1 ^{er}	100 €
	2 ^{ème}	25 €
	TOTAL	1 425 €

Les concurrents ayant gagné le 1^{er} prix, toutes catégories confondues en 2021, sont classés hors concours en 2022, mais peuvent concourir pour le prix d'honneur. Le lauréat se verra remettre une coupe fleurie.

Lors de la remise des prix, tous les candidats se verront remettre : une coupe fleurie pour les lauréats 1^{ers} de leur catégorie, une plante pour les lauréats de la 2^{ème} à la 5^{ème} place de leur catégorie et une petite composition de fleurs coupées pour les autres candidats pour un budget maximum de 875 €.

Vu l'avis favorable des Commissions « Aménagement et Urbanisme et Transition Écologique » conjointement réunies le 15 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** le versement aux lauréats des prix indiqués ci-dessus pour un montant total de 1 425 € sous forme de chèques K'Dole,
- **DÉCIDE** la remise de compositions florales pour un budget maximum de 875 €.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole

Fait à Dole, le 19 septembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNEUX

